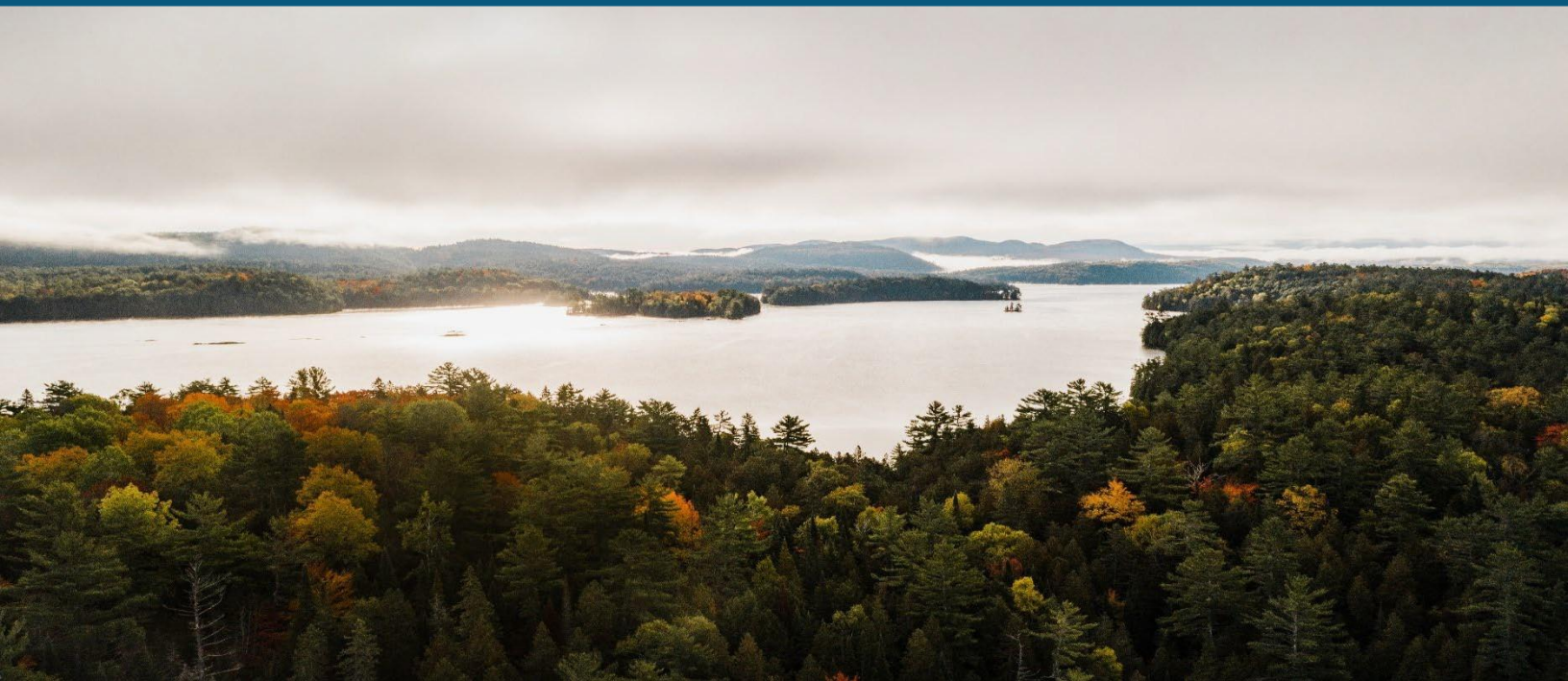


# MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

DÉVELOPPER SERVIR REPRÉSENTER

## CADRE D'INTERVENTION

Pour la vitalité du territoire de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau  
Fonds régions et ruralité 2025 à 2028



|                                                                                    |    |
|------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Liste des acronymes .....                                                          | 2  |
| <b>Contexte</b> .....                                                              | 4  |
| <b>Vision stratégique</b> .....                                                    | 6  |
| <b>Identification d'enjeux</b> .....                                               | 6  |
| Priorités d'intervention, Actions, Indicateurs et cibles .....                     | 11 |
| Cadre d'utilisation des sommes .....                                               | 18 |
| Participation à une entente sectorielle de développement .....                     | 19 |
| Modalités d'appui aux projets du volet 2 – Développement territorial .....         | 20 |
| Modalités d'appui aux projets du volet 3 – Vitalisation .....                      | 20 |
| Application de la gouvernance.....                                                 | 21 |
| Mécanisme de reddition de compte à la population .....                             | 22 |
| Annexe 1 – Modalités détaillées d'appui aux projets du volet 3 – Vitalisation .... | 24 |

## Liste des acronymes

|          |                                                                                                        |
|----------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ABV7     | Agence de bassin versant des sept                                                                      |
| AQTA     | Association Québécoise du Transport Aérien                                                             |
| CCMVG    | Chambre de commerce Maniwaki Vallée-de-la-Gatineau                                                     |
| CJE VG   | Carrefour Jeunesse Emploi Vallée-de-la-Gatineau                                                        |
| CPO      | Conférence des préfets de l'Outaouais                                                                  |
| CREDETAO | Centre de recherche et de développement technologique agricole de l'Outaouais                          |
| FRR      | Fonds régions et ruralité                                                                              |
| GUTAC    | Guichet unique en transport adapté et collectif                                                        |
| IVE      | Indice de vitalité économique                                                                          |
| MAMH     | Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation                                                  |
| MAPAQ    | Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec                               |
| MCC      | Ministère de la Culture et des Communications                                                          |
| MCN      | Ministère de la Cybersécurité et du Numérique du Québec                                                |
| MEIE     | Ministère de l'Économie et de l'Innovation                                                             |
| MELCCFP  | Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs |
| MRC      | Municipalité régionale de comté                                                                        |
| MRNF     | Ministère des Ressources naturelles et des Forêts                                                      |
| OBNL     | Organisme à but non lucratif                                                                           |
| PDZAA    | Plan de développement de la zone agricole et agroforestière révisé                                     |
| PGMR     | Plan de gestion des matières résiduelles                                                               |
| PQLC     | Plan d'action loisir et culture                                                                        |
| PRMHH    | Plan régional des milieux humides et hydriques                                                         |

|         |                                                                          |
|---------|--------------------------------------------------------------------------|
| RIAM    | Régie intermunicipale de l'aéroport de Maniwaki                          |
| SADC VG | Société d'aide au développement de la collectivité Vallée-de-la-Gatineau |
| TAO     | Table agroalimentaire de l'Outaouais                                     |
| TDSVG   | Table de développement social Vallée-de-la-Gatineau                      |
| UPA     | Union des producteurs agricoles                                          |

## **Contexte**

Le volet 2 – Développement territorial du Fonds régions et ruralité (FRR) constitue le principal levier financier offert aux municipalités régionales de comté (MRC) pour agir pleinement sur leurs priorités de développement, dans le respect de leurs compétences et dans une perspective durable de vitalité territoriale. Grâce à ce volet, les membres du conseil des maires disposent d'un outil structurant pour soutenir les projets les plus porteurs et assurer une progression cohérente de la vision régionale.

Le volet 3 – Vitalisation du FRR a pour objectif d'appuyer de manière ciblée les territoires qui font face aux défis les plus importants en matière de vitalité. Il vise à soutenir les milieux confrontés à des réalités structurelles, telles qu'une décroissance démographique, des difficultés liées à l'attraction et à la rétention de la main-d'œuvre, un affaiblissement de l'offre de services aux citoyennes et citoyens, ainsi qu'une richesse foncière plus limitée. Dans cette perspective, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) réserve ce volet pour permettre aux MRC les plus vulnérables de bénéficier d'un soutien adapté à leurs besoins particuliers.

Dans un souci de simplification administrative et de cohérence stratégique, le volet 3 est intégré à l'entente de développement territorial conclue dans le cadre du volet 2 du FRR. Cette juxtaposition permet de consolider les priorités d'intervention, de simplifier les processus de reddition de comptes et d'assurer une meilleure coordination entre les actions menées dans les deux volets. Elle contribue également à maximiser l'effet de levier offert par les investissements gouvernementaux et à renforcer la cohésion des interventions sur l'ensemble du territoire.

La mise en œuvre de ces volets repose sur une délégation de la ministre des Affaires municipales confiant à la MRC la gestion d'enveloppes dédiées au développement local et régional. Cette responsabilité exige une planification rigoureuse, une gouvernance solide et une mobilisation active des acteurs du territoire.

Le Cadre d'intervention pour la vitalité des territoires constitue à cet égard le document central de la démarche. Il permet à la MRC de définir clairement les enjeux déterminants, de dégager une vision stratégique commune et de cibler les priorités d'intervention qui guideront ses actions pour renforcer la vitalité économique, sociale, culturelle et environnementale de l'ensemble de son territoire. Il sert également de fondement à la sélection des projets appuyés

par le FRR, d'outil de cohérence pour les partenaires locaux et de référence pour la reddition de comptes auprès de la population.

Ancré dans une approche collaborative, ce cadre d'intervention reflète la volonté de la MRC de structurer son développement de manière intégrée, concertée et durable, tout en maximisant les retombées des investissements publics au bénéfice des collectivités.

## **Diagnostic territorial**

La MRC de La Vallée-de-la-Gatineau se démarque par un territoire vaste, authentique et d'une richesse naturelle exceptionnelle. Nichée au nord de l'Outaouais, elle offre un environnement où la qualité de vie, la proximité avec la nature et l'esprit communautaire constituent des forces structurantes. Avec plus de 3 200 lacs, des massifs forestiers étendus et des paysages emblématiques, la région attire autant les résidents que les visiteurs en quête de plein air, d'aventure et de tranquillité.

S'étendant sur 13 424 km<sup>2</sup>, la MRC regroupe 15 municipalités, 2 villes et 2 communautés algonquines, formant un milieu de vie où tradition, identité culturelle et modernité se côtoient. En 2021, la population s'élevait à 20 547 habitantes et habitants, soit une croissance de 1,8 % par rapport à 2016, signes d'une dynamique démographique positive malgré les défis propres aux territoires ruraux et éloignés.

Sur le plan économique, la Vallée-de-la-Gatineau repose sur une diversification progressive de ses secteurs d'activité : agriculture, foresterie, tourisme, services, commerces et économie sociale. Cette pluralité économique contribue à sa résilience et représente un levier important pour consolider la vitalité régionale.

L'indice de vitalité économique (IVE) situe actuellement la MRC dans le cinquième quintile des MRC du Québec. Bien que cela illustre encore certains écarts socioéconomiques à rattraper, la tendance observée depuis 2014 est clairement positive : l'IVE atteint aujourd'hui sa meilleure valeur depuis le début de la série statistique, témoignant d'un resserrement graduel de l'écart de vitalité avec le reste du Québec. Cette progression reflète notamment une mobilisation accrue du milieu, une capacité d'adaptation et une volonté collective d'améliorer les conditions de vie et d'accélérer le développement.

Dans l'ensemble, la Vallée-de-la-Gatineau présente un territoire attractif, connecté et résilient, où l'on habite, travaille et entreprend durablement. Grâce à la combinaison de ses milieux de vie de qualité, de son économie en transformation, de ses communautés engagées et de sa gouvernance de proximité, la MRC dispose d'assises solides pour renforcer sa vitalité et orienter stratégiquement ses interventions dans les prochaines années.

## **Vision stratégique**

La Vallée-de-la-Gatineau aspire à être un territoire pleinement maître de son développement, porté par une gouvernance de proximité efficace, transparente et mobilisatrice. La MRC souhaite se positionner comme un partenaire incontournable au service de ses municipalités et de ses citoyennes et citoyens, en favorisant une collaboration forte, respectueuse et alignée autour de priorités communes.

Territoire équilibré, ambitieux et résilient, la Vallée-de-la-Gatineau vise une prospérité économique durable appuyée sur la diversification de ses secteurs, la mise en valeur de ses atouts naturels et humains, et l'accueil de projets structurants bénéfiques pour l'ensemble de ses communautés. Elle aspire également à offrir un environnement sain, inclusif et dynamique, où chacun peut s'épanouir et accéder à une gamme de services modernes, adaptés aux réalités et aux particularités de la ruralité.

Cette vision s'appuie sur les cinq enjeux prioritaires adoptés par la MRC et oriente l'ensemble des interventions prévues dans le cadre du FRR, afin d'assurer la vitalité économique, sociale, culturelle et environnementale du territoire.

## **Identification d'enjeux**

La Vallée-de-la-Gatineau fait face à des défis structurants, mais aussi à des opportunités majeures pour renforcer sa vitalité territoriale. Pour y répondre, la MRC a défini six priorités d'intervention complémentaires qui guideront la mise en œuvre du présent Cadre d'intervention.

### **1 - Aménagement, habitation et occupation du territoire**

***Favoriser un aménagement cohérent et durable du territoire afin de soutenir l'habitation et une occupation équilibrée et dynamique de l'espace.***

Ce premier enjeu vise à assurer une planification cohérente et durable du territoire afin de répondre aux besoins actuels et futurs en matière d'habitation et d'infrastructures. Il s'agit de favoriser la création de logements accessibles, le développement des pôles de villégiature et la mise en valeur des espaces publics, tout en respectant les principes d'occupation dynamique et de préservation des milieux naturels.

Bien que La Vallée-de-la-Gatineau soit encore un territoire jeune et que près des trois quarts de celui-ci soient formés de territoires non organisés, on ne part pas d'une feuille blanche. Aussi est-il important de considérer les infrastructures, les équipements et l'organisation spatiale existants afin de voir d'abord comment consolider et valoriser les actifs collectifs en place, puis de s'intéresser à soutenir de nouveaux développements en fonction des besoins présents et futurs de la population et des perspectives économiques, tant en termes quantitatifs que qualitatifs. L'ensemble des actions d'aménagement doit permettre d'occuper l'espace en optimisant ses utilisations et à la population d'habiter le territoire dans des conditions favorisant une bonne qualité de vie.

**L'objectif est de renforcer l'attractivité résidentielle et d'offrir des milieux de vie adaptés à la diversité des communautés.**

### **2- Développement socio-économique et vitalité**

***Stimuler le développement socio-économique du territoire afin de renforcer sa vitalité pour accroître la prospérité régionale.***

La vitalité économique est au cœur du développement territorial. Cet enjeu met l'accent sur la diversification des activités économiques, le soutien aux entreprises locales et l'innovation. Il inclut également la mise en valeur des

secteurs clés, comme l'agriculture, la foresterie et le tourisme, ainsi que la promotion de projets structurants pour accroître l'attractivité et la compétitivité de la Vallée-de-la-Gatineau.

Longtemps connu seulement comme « région ressource », l'Outaouais rural est engagé sur la voie de la diversification économique. La Vallée-de-la-Gatineau veut être reconnue pour l'ensemble de ses richesses naturelles et de ses savoir-faire, afin d'asseoir son développement économique sur la mise en valeur des potentiels physiques et humains de son territoire, en comptant sur sa population de bâtisseurs et de nouveaux arrivants. L'enjeu majeur pour les années à venir est le redressement productif, non seulement pour exploiter durablement les ressources du territoire, mais encore pour réaliser de la transformation à forte valeur ajoutée sur le territoire.

**L'objectif est de créer et maintenir des emplois de qualité et de stimuler la prospérité régionale.**

### **3 - Environnement et saines habitudes de vie**

***Protéger les milieux naturels tout en favorisant de saines habitudes de vie contribuant à la santé et au bien-être de la population.***

Préserver la qualité des milieux naturels et promouvoir des modes de vie actifs sont essentiels pour la santé et le bien-être des citoyens. Cet enjeu englobe la protection des plans d'eau, la gestion responsable des matières résiduelles et la mise en place d'infrastructures de loisirs et culture favorisant la pratique d'activités physiques et la cohésion sociale.

Quand le territoire est en santé écologique, les conditions primaires pour que sa population soit en santé physiologique et psychologique sont réunies. Il convient de veiller à ce que le développement d'activités économiques se fasse dans le respect des principes de développement durable. L'application des concepts d'économie circulaire et d'écologie industrielle semble un moyen de s'en assurer à condition de les comprendre adéquatement et dans la limite des caractéristiques propres à un vaste territoire encore marqué par son héritage mono-industriel et doté d'une population relativement peu nombreuse et, d'une manière générale, peu dense.

#### **4- Communication et mobilité durable**

***Améliorer la connectivité numérique et la mobilité durable afin de réduire l'isolement et de faciliter l'accès aux services et aux opportunités.***

La communication et la mobilité sont des leviers incontournables pour réduire l'isolement et améliorer l'accès aux services. Cet enjeu vise à accélérer le déploiement de l'internet haute vitesse et de la couverture cellulaire, tout en développant des solutions de transport collectif et adapté.

Deux courants qui peuvent apparaître contraires de prime abord se complètent finalement : il s'agit d'une part du développement de nouveaux moyens de télécommunications, et d'autre part du besoin croissant de mobilité physique des personnes. Cette réduction de l'espace-temps résultant des rapprochements virtuels et des possibilités de transports vers l'agglomération outaouaise et la métropole québécoise ne doivent toutefois pas signifier l'absence de développement, et à fortiori la réduction, des services de proximité et de premières lignes offerts physiquement sur le territoire val gatinois. Ces actions permettent de renforcer les liens entre les municipalités, faciliter les déplacements pour le travail, l'éducation et les loisirs, et soutenir l'inclusion sociale et économique.

#### **5 - Gouvernance de proximité, partenariats et culture(s) en mouvement**

***Renforcer une gouvernance de proximité fondée sur les partenariats et la valorisation de la culture comme moteur de cohésion et d'innovation.***

Une gouvernance efficace et collaborative est indispensable pour concrétiser les ambitions territoriales. Cet enjeu repose sur le renforcement des capacités des municipalités, la mise en place de partenariats stratégiques et la mobilisation des acteurs locaux autour de projets communs. Il inclut également la valorisation de la culture et du patrimoine comme vecteurs d'identité et de cohésion.

Une meilleure gouvernance passe nécessairement par le renforcement des partenariats avec les organisations qui desservent le territoire val gatinois, mais aussi par un approfondissement du dialogue avec et entre les communautés du territoire.

**L'objectif est de bâtir une gouvernance participative qui favorise l'innovation et la solidarité.**

## **6 - Vitalisation**

***Améliorer de façon durable le cadre de vie des communautés ayant des défis de vitalisation en agissant sur le territoire de la MRC.***

La MRC de La Vallée-de-la-Gatineau se distingue à cet égard par un nombre significatif de municipalités classées dans les quintiles de vitalité les plus faibles. En effet, 12 des 17 municipalités du territoire se trouvent au quatrième ou cinquième quintile de l'indice de vitalité économique, selon les données les plus récentes. La présence de plusieurs municipalités classées en Q5 notamment Gracefield, Grand-Remous, Maniwaki et Montcerf-Lytton confirme l'importance stratégique de la vitalisation pour le territoire. Cela témoigne de défis importants en matière de développement socioéconomique, de démographie, d'accès aux services et de diversification économique. Toutes les municipalités de la MRC sont toutefois admissibles au volet 3 – Vitalisation.

| Municipalités                                 | Quintile |
|-----------------------------------------------|----------|
| Municipalité d'Aumond                         | 4        |
| Municipalité de Blue Sea                      | 3        |
| Municipalité de Bois-Franc                    | 4        |
| Municipalité de Bouchette                     | 4        |
| Municipalité de Cayamant                      | 4        |
| Municipalité de Déléage                       | 4        |
| Municipalité de Denholm                       | 3        |
| Municipalité d'Egan-Sud                       | 3        |
| Ville de Gracefield                           | 5        |
| Municipalité de Grand-Remous                  | 5        |
| Municipalité de Kazabazua                     | 4        |
| Municipalité de Lac-Sainte-Marie              | 3        |
| Municipalité de Low                           | 3        |
| Ville de Maniwaki                             | 5        |
| Municipalité de Messines                      | 4        |
| Municipalité de Montcerf-Lytton               | 5        |
| Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau | 4        |

Dans ce contexte, les interventions de vitalisation sont structurées autour des

domaines d'intervention visant à améliorer le cadre de vie d'une communauté suivants : animation et mobilisation du milieu, consolidation des services de proximité, aménagements urbains et espaces verts, et espaces de vie collectifs.

## Priorités d'intervention, Actions, Indicateurs et cibles

| Priorités d'intervention                                                                                                                                                                                              | Actions                                                                                               | Indicateurs et cibles                                                                                                                                             | Outils de mises en œuvre                                                                                                                     | Partenaires                                                                                                                               |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>1 - Aménagement, habitation et occupation du territoire</b><br><br>Favoriser un aménagement cohérent et durable du territoire afin de soutenir l'habitation et une occupation équilibrée et dynamique de l'espace. | Réviser et appliquer le Schéma d'aménagement et de développement                                      | Indicateur : Conformité du schéma d'aménagement et de développement du territoire en lien avec les exigences gouvernementales<br><br>Cible : Conformité constante | <ul style="list-style-type: none"> <li>Schéma d'aménagement et de développement</li> <li>Comité d'aménagement et de développement</li> </ul> |                                                                                                                                           |
|                                                                                                                                                                                                                       | Soutenir le développement et l'aménagement de la Véloroute des Draveurs                               | Indicateur : Amélioration de la qualité des infrastructures qui se retrouvent sur la Véloroute des Draveurs<br><br>Cible : Horizon de 10 ans                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>Comité d'aménagement et de développement</li> </ul>                                                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>CPO</li> <li>Tourisme Outaouais</li> <li>Municipalités</li> <li>Vélo Québec</li> </ul>             |
|                                                                                                                                                                                                                       | Accompagner la mise en œuvre des projets de logements (sociaux, abordables, privés)                   | Indicateurs : Diversification de l'offre de logement sur le territoire<br><br>Cibles : 2 projets de logements sociaux ou abordables d'ici 2030                    |                                                                                                                                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>Municipalités</li> <li>OBNL</li> <li>Partenaires financiers</li> <li>Partenaires privés</li> </ul> |
|                                                                                                                                                                                                                       | Soutenir l'aménagement et la gestion des terres publiques intermunicipales déléguées et non déléguées | Indicateur : Nombre de lots de villégiature développés sur le territoire<br><br>Cible : Mise en location de 25 lots de villégiature d'ici 2028                    |                                                                                                                                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>MRNF</li> </ul>                                                                                    |

| Priorités d'intervention                                                                                                                                                                    | Actions                                                                                        | Indicateurs et cibles                                                                                                                                                                                                                                                                              | Outils de mises en œuvre                                                           | Partenaires                                  |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|
| <b>2 - Développement socio-économique et vitalité</b><br><br>Stimuler le développement socio-économique du territoire afin de renforcer sa vitalité pour accroître la prospérité régionale. | Support à la création et au maintien d'entreprises et d'emplois sur le territoire              | Indicateur : Nombre d'emplois créés ou maintenus sur le territoire<br><br>Cible : 40 emplois créés ou maintenus par an                                                                                                                                                                             | Comité administratif<br>Fonds de soutien aux entreprises                           | CCMVG<br>MEIE<br>SADC VG<br>CJE VG           |
|                                                                                                                                                                                             | Mettre en œuvre le Plan de développement de la zone agricole et agroforestière révisé (PDZAAR) | Indicateur : État d'avancement des actions réalisées du PDZAAR<br><br>Cible : Tableau de suivi avec statut d'avancement annuel                                                                                                                                                                     | Comité pilotage PDZAAR<br>Comité administratif<br>Fonds de soutien aux entreprises | L'ARTERRE<br>CREDETAO<br>TAO<br>UPA<br>MAPAQ |
|                                                                                                                                                                                             | Mise en valeur et développement de l'aéroport de Maniwaki                                      | Indicateur : Nombre d'utilisations des installations aéroportuaires<br><br>Cible : Augmentation de 25% des activités d'ici 2028<br><br>Indicateur : Nombre de participation à des événements liés à l'aéroportuaire<br><br>Cible : Participer à deux événements liés à l'aéronautique annuellement | Comité administratif<br>Comité d'aménagement et de développement                   | RIAM<br>AQTA<br>Investissement Québec        |

|  |                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                  |                                                                |
|--|-------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
|  | Encourager le développement d'activités touristiques et d'activités de plein air    | <p>Indicateur : Nombre d'initiatives liées au tourisme et au plein air sur le territoire</p> <p>Cible : 5 initiatives</p> <p>Indicateur : Nombre d'initiatives liées au tourisme et au plein air sur le territoire</p> <p>Cible : 10% d'augmentation annuellement</p> |                                                                  | Tourisme Outaouais<br>Bonjour Québec<br>Municipalités          |
|  | Mise en place de la nouvelle route touristique de l'Eau vive                        | <p>Indicateur : Inauguration de la route touristique de l'Eau vive</p> <p>Cible : Décembre 2027</p>                                                                                                                                                                   | Comité de gestion de la route touristique de l'eau vive          | Tourisme Outaouais<br>Bonjour Québec                           |
|  | Poursuivre les actions en lien avec le maintien des industries forestières          | <p>Indicateur : Nombre de démarches stratégiques en lien avec l'industrie forestière</p> <p>Cible : 1 démarche stratégique par année</p>                                                                                                                              | Comité administratif<br>Comité d'aménagement et de développement | MFFP<br>MEIE<br>Entreprises                                    |
|  | Entreprendre une démarche de visibilité, d'attractivité et de marketing territorial | <p>Indicateur : Production d'une planification stratégique 2026-2030</p> <p>Cible : Décembre 2026</p>                                                                                                                                                                 | Comité d'aménagement et de développement                         | ODO<br>SADC<br>CCMVG<br>CJE VG<br>Municipalités<br>Entreprises |

|  |                                                                                                                    |                                                                                                                                                 |  |                                                                                     |
|--|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|-------------------------------------------------------------------------------------|
|  |                                                                                                                    | <p>Indicateur :<br/>Nombre d'actions de démarchage auprès d'investisseurs étrangers</p> <p>Cible :<br/>5 actions de démarchage annuellement</p> |  |                                                                                     |
|  | Encourager le tourisme et le développement d'infrastructures liées aux véhicules motorisés, tels VTT et motoneiges | <p>Indicateur : Nombre d'événements de promotion</p> <p>Cible : 1 événement</p>                                                                 |  | <p>Club Quad</p> <p>Club de motoneige Les Ours Blancs</p> <p>Tourisme Outaouais</p> |

| Priorités d'intervention                                                                                                                                                                        | Actions                                                                                                    | Indicateurs et cibles                                                                                                                                                                                                    | Outils de mises en œuvre                                                                                                 | Partenaires                                                                                                                                                                                      |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>3 - Environnement et saines habitudes de vie</b><br><br>Protéger les milieux naturels tout en favorisant de saines habitudes de vie contribuant à la santé et au bien-être de la population. | Soutenir les projets qui améliorent la qualité de l'environnement, notamment des plans d'eau du territoire | Indicateur : Nombre d'actions réalisées du PRMHH<br><br>Cible : 1 action réalisée annuellement                                                                                                                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>• PRMHH</li> <li>• Comité changement climatique</li> </ul>                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>• OBNL</li> <li>• Municipalités</li> <li>• CREDDO</li> <li>• ABV7</li> <li>• MELCCFP</li> </ul>                                                           |
|                                                                                                                                                                                                 | Assurer l'accès à des loisirs diversifiés et de proximités avec des infrastructures de qualité             | Indicateur : Refonte et mise en œuvre du Plan d'action loisirs, de sports et de culture<br><br>Cible : Décembre 2028<br><br>Indicateur : Organisation d'une soirée reconnaissance<br><br>Cible : Organisation biannuelle | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comité Loisir-Culture</li> <li>• PALSC</li> <li>• Fonds événementiel</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Loisir-Sport Outaouais</li> <li>• Culture Outaouais</li> <li>• Municipalités</li> <li>• MCC</li> <li>• TDSVG</li> <li>• CALQ</li> <li>• OBNL</li> </ul> |
|                                                                                                                                                                                                 | Travailler en concertation avec les municipalités pour une meilleure gestion des matières résiduelles      | Indicateur : Soutenir la réalisation d'actions prévues au PGMR<br><br>Cible : Une action soutenue annuellement                                                                                                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comité environnement</li> <li>• PGMR</li> </ul>                                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Municipalités</li> <li>• MELCCFP</li> <li>• MAMH</li> </ul>                                                                                             |
|                                                                                                                                                                                                 | Soutenir des projets ou partenariats qui contribuent à la préservation des espèces et de leurs habitats    | Indicateur : Nombre de projets soutenus                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Municipalités</li> <li>• OBNL</li> </ul>                                                                                                                |

|  |                                                                          |                                                                                                                   |                                                                                            |                                                                                         |
|--|--------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
|  |                                                                          | Cible : 1 projet soutenu annuellement                                                                             |                                                                                            |                                                                                         |
|  | Soutenir les solutions mises en place pour contrôler les animaux errants | Indicateur : Assurer la continuité du service de contrôle animalier régional<br><br>Cible : Continuité du service | <ul style="list-style-type: none"> <li>Comité d'aménagement et de développement</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>SPCA Outaouais</li> <li>Municipalités</li> </ul> |

| Priorités d'intervention                                                                                                                                                                             | Actions                                                          | Indicateurs et cibles                                                                                                                                    | Outils de mises en œuvre                                                                   | Partenaires                                                                                                            |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>4 - Communication et mobilité durable</b><br><br>Améliorer la connectivité numérique et la mobilité durable afin de réduire l'isolement et de faciliter l'accès aux services et aux opportunités. | Soutenir le déploiement du réseau cellulaire sur le territoire   | Indicateur : Déploiement pour les usagers desservis pour le réseau cellulaire sur le territoire<br><br>Cible : Réseau déployé dans les prochaines années | <ul style="list-style-type: none"> <li>Comité d'aménagement et de développement</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>MCN</li> <li>MRNF</li> <li>Partenaires privés</li> <li>Municipalités</li> </ul> |
|                                                                                                                                                                                                      | Assurer une communication constante entre la MRC et ses citoyens | Indicateur : Mise en place d'un plan de communication<br><br>Cible : Décembre 2028                                                                       |                                                                                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>MCC</li> </ul>                                                                  |
|                                                                                                                                                                                                      | Appuyer le maintien et le développement de transport adapté      | Indicateur : Assurer la continuité du service de transport adapté<br><br>Cible : Continuité du service                                                   |                                                                                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>GUTAC</li> </ul>                                                                |

| Priorités d'intervention                                                                                                                                                                                                          | Actions                                                                                                                                | Indicateurs et cibles                                                                                                                                                          | Outils de mises en œuvre                                                   | Partenaires                                                                        |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>5 - Gouvernance de proximité, partenariats et culture(s) en mouvement</b><br><br>Renforcer une gouvernance de proximité fondée sur les partenariats et la valorisation de la culture comme moteur de cohésion et d'innovation. | Offrir un soutien technique aux municipalités par le personnel de la MRC Vallée-de-la-Gatineau                                         | Indicateur : Nombre de rencontres entre la MRC et les municipalités<br><br>Cible : 50 rencontres annuellement                                                                  |                                                                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Municipalités</li> </ul>                  |
|                                                                                                                                                                                                                                   | Appuyer la réalisation d'actions de la Table de développement social de la Vallée-de-la-Gatineau                                       | Indicateur : Nombre d'actions de la TDSVG appuyées (contribution en aide technique, en argent ou en visibilité)<br><br>Cible : 3 actions d'ici décembre 2028                   |                                                                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• TDSVG</li> <li>• Municipalités</li> </ul> |
|                                                                                                                                                                                                                                   | Soutenir les initiatives qui garantissent la continuité et l'accessibilité des services institutionnels de proximité pour les citoyens | Indicateur : Nombre d'actions effectuées pour le maintien de services de proximité<br><br>Cible : 3 actions d'ici décembre 2028                                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comité Services Québec</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Municipalités</li> </ul>                  |
| <b>6 - Vitalisation</b><br><br>Améliorer de façon durable le cadre de vie des communautés ayant des défis de vitalisation en agissant sur le territoire de la MRC.                                                                | Soutenir des initiatives qui contribuent au développement des aménagements urbains, espaces verts et espaces de vie collectifs         | Indicateur : Nombre d'appels de projets<br>Cible : 1 appel de projets d'ici 2027<br><br>Indicateur : Amélioration de l'IVE de la MRC<br>Cible : Pour au moins une municipalité |                                                                            |                                                                                    |

## Cadre d'utilisation des sommes

Les sommes allouées dans le cadre des volets 2 et 3 du Fonds régions et ruralité (FRR) sont utilisées de manière stratégique afin de soutenir la mise en œuvre des priorités d'intervention définies par la MRC et de maximiser les retombées pour l'ensemble de ses communautés. Elles constituent un levier essentiel pour favoriser un développement structuré, cohérent et durable du territoire.

Une partie des sommes est destinée à la réalisation d'initiatives internes qui permettent d'assurer la capacité opérationnelle de la MRC. Ces investissements soutiennent notamment le financement des ressources humaines chargées de la coordination, du suivi et de la mise en œuvre des actions liées au Cadre d'intervention. Ils servent également à réaliser des études, diagnostics, planifications, portraits territoriaux et outils stratégiques nécessaires à l'avancement des projets en aménagement, en développement économique, en mobilité, en environnement ou en gouvernance. Ces dépenses contribuent directement à renforcer l'expertise interne et à assurer une planification territoriale rigoureuse, tel que le recommande le guide du MAMH pour les démarches fondées sur des diagnostics solides et des priorités bien établies. La MRC Vallée-de-la-Gatineau se réserve le droit de porter des projets coconstruits à l'interne en tout temps pour contribuer à l'atteinte de ses priorités d'intervention.

Les sommes permettent également d'appuyer financièrement les projets portés par les municipalités locales, les organismes du milieu, les coopératives, les entreprises et, lorsque pertinent, les communautés autochtones. En soutenant ces initiatives, la MRC favorise la réalisation de projets structurants alignés sur ses cinq priorités : développement résidentiel et occupation dynamique du territoire, diversification économique, renforcement des milieux naturels et des saines habitudes de vie, amélioration de la connectivité et de la mobilité, ainsi que consolidation de la gouvernance et des partenariats. Cet appui vise à dynamiser les milieux de vie, encourager l'innovation, valoriser les savoir-faire locaux et soutenir les projets culturels, sociaux, économiques ou environnementaux qui contribuent à la vitalité du territoire.

Ainsi, les sommes du FRR sont mobilisées de façon intégrée et complémentaire : elles permettent à la MRC de réaliser ses mandats stratégiques, tout en soutenant les acteurs du territoire dans leurs efforts pour améliorer les conditions de vie, stimuler l'attractivité, renforcer la cohésion régionale et assurer un développement harmonieux et durable. Leur utilisation respecte en tout temps les conditions et normes du FRR, et vise à générer un effet de

levier maximal pour le développement présent et futur de la Vallée-de-la-Gatineau.

## Participation à une entente sectorielle de développement

La participation de la MRC à une entente sectorielle de développement, conformément à l'article 126.3 de la *Loi sur les compétences municipales*, est admissible lorsqu'elle contribue directement à l'atteinte des objectifs et priorités énoncés dans le présent Cadre d'intervention. Ce type d'entente constitue un outil structurant permettant de mobiliser l'expertise de plusieurs partenaires autour d'enjeux ciblés et de mettre en œuvre des actions concertées à l'échelle régionale.

Chaque entente sectorielle doit prévoir une démarche clairement définie et s'appuyer sur une collaboration élargie incluant, outre la MRC et un ministère ou organisme gouvernemental, au moins un autre partenaire institutionnel ou sectoriel. Elle doit également être fondée sur un plan d'action concerté entre les signataires, assurant la mobilisation des acteurs concernés et la cohérence des interventions mises de l'avant dans le cadre de l'entente.

La gouvernance d'une entente sectorielle repose sur un mécanisme partagé permettant de superviser la mise en œuvre des actions, de sélectionner les projets pouvant recevoir un soutien financier, le cas échéant, et d'assurer le suivi des résultats. Les partenaires doivent veiller au respect des normes des différents programmes gouvernementaux qui contribuent au financement de l'entente, afin d'en garantir la conformité.

À la fin de la démarche, un rapport final doit être transmis aux ministères et organismes signataires. Celui-ci doit présenter les résultats obtenus sur la base des indicateurs convenus, incluant notamment les dates de début et de fin des projets soutenus, la valeur admissible de chacun, leur typologie, le profil des demandeurs ainsi que le détail des sources de financement gouvernementales ayant contribué à leur réalisation.

La subvention accordée aux projets soutenus dans le cadre d'une entente sectorielle de développement doit respecter les modalités financières et administratives établies dans la présente section. Il importe de souligner que la participation à une entente sectorielle n'est pas admissible dans le cadre du volet 3 – Vitalisation, et relève exclusivement du volet 2 – Développement territorial.

## Modalités d'appui aux projets du volet 2 – Développement territorial

Afin de soutenir efficacement les initiatives qui contribuent à la vitalité de la Vallée-de-la-Gatineau, la MRC a mis en place trois fonds complémentaires : le Fonds de soutien aux projets structurants, le Fonds événementiel et le Fonds de soutien aux entreprises. Chacun de ces fonds répond à des objectifs distincts et permet de soutenir divers types de projets portés par les municipalités, les organismes, les entreprises ou les partenaires du territoire.

Les modalités propres à chacun de ces fonds sont précisées dans les politiques officielles adoptées par la MRC. Celles-ci définissent notamment les critères d'admissibilité, les conditions d'octroi de l'aide financière, les seuils applicables et le processus de dépôt des demandes. Elles encadrent également l'analyse des projets, les obligations des promoteurs et les exigences de reddition de comptes, afin d'assurer une gestion transparente, équitable et conforme aux règles du Fonds régions et ruralité.

Les mécanismes de dépôt varient selon la nature des fonds. Le Fonds événementiel fonctionne avec des dates de tombées prédéterminées, publiées en tout temps sur le site web de la MRC, afin de permettre une planification adéquate par les promoteurs. Le Fonds de soutien aux projets structurants, quant à lui, est généralement déployé sous forme d'appels de projets ponctuels, selon la disponibilité des crédits et les priorités annuelles établies par la MRC. Enfin, le Fonds de soutien aux entreprises reçoit les demandes en continu, permettant une flexibilité adaptée aux réalités économiques du territoire et aux besoins immédiats du milieu entrepreneurial.

Par l'intermédiaire de ces trois fonds, la MRC s'assure d'appuyer des projets variés et complémentaires qui contribuent à la mise en œuvre des priorités d'intervention, soutiennent l'innovation locale et renforcent la vitalité économique, sociale, culturelle et environnementale du territoire.

## Modalités d'appui aux projets du volet 3 – Vitalisation

Ce volet s'adresse d'abord aux MRC se situant au cinquième quintile (Q5) de l'indice de vitalité économique (IVE) 2022. Il vise également les MRC qui, sans être elles-mêmes classées en Q5, comptent sur leur territoire au moins une municipalité appartenant à ce quintile. Ces milieux doivent ainsi prévoir des interventions spécifiques afin de soutenir la revitalisation de leurs communautés, de renforcer leur attractivité et de consolider les services

essentiels à leur développement.

La planification exigée dans le cadre du volet 3 permet aux MRC de mieux structurer leurs actions et de définir des mesures adaptées à leurs enjeux locaux. Elle favorise aussi la mobilisation des acteurs du territoire, l'harmonisation des interventions et l'optimisation de l'expertise gouvernementale mise à leur disposition. Ce processus assure une approche cohérente et porteuse, centrée sur la revitalisation durable et la réduction des écarts entre les territoires.

Dans la continuité de sa mission visant à soutenir l'occupation dynamique et la vitalité des territoires, le MAMH destine le volet aux milieux qui présentent les plus grands défis structurels. Ce volet permet d'appuyer de manière ciblée les territoires confrontés à des enjeux économiques, démographiques et sociaux plus marqués, afin de renforcer leur attractivité, consolider leur développement et améliorer durablement la qualité de vie de leurs communautés.

La MRC de La Vallée-de-la-Gatineau souhaite soutenir la réalisation de projets structurants répondant directement aux priorités d'intervention définies dans le cadre du volet 3. Pour ce faire, des appels à projets ciblés seront lancés périodiquement afin de mobiliser les organismes admissibles et de favoriser la mise en œuvre d'initiatives qui contribuent à améliorer la vitalité des milieux les plus vulnérables. Les modalités détaillées se trouvent à l'annexe 1.

## Application de la gouvernance

La gouvernance du Cadre d'intervention repose sur une structure décisionnelle claire et cohérente, centrée sur le Conseil des maires de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, qui demeure l'instance responsable de l'adoption des orientations stratégiques et de la conformité des actions menées sur le territoire. Le Conseil assure ainsi la représentativité des municipalités, l'alignement des priorités avec la vision régionale et la cohérence de l'ensemble des interventions découlant du Fonds régions et ruralité.

Afin de soutenir efficacement le Conseil dans l'exercice de ses responsabilités, plusieurs comités consultatifs ont été mis en place. Ces comités, dont le Comité administratif, le Comité d'aménagement et de développement, le Comité sur les changements climatiques, le Comité de la Route de l'eau vive ainsi que le Comité de l'administration générale jouent un rôle essentiel dans l'analyse approfondie des enjeux, l'étude des projets et

l'examen des orientations spécifiques qui relèvent du Cadre d'intervention. Chaque comité rassemble des élus, des membres du personnel ou des partenaires concernés en fonction de leur expertise, leur mandat ou leur implication sectorielle.

Le mode de gouvernance repose sur un principe simple et structuré : les comités examinent les questions et projets qui leur sont soumis, procèdent aux analyses et aux évaluations nécessaires, puis formulent des recommandations formelles au Conseil. Ce dernier demeure ultimement responsable des décisions, de l'autorisation des projets, de l'allocation des sommes et de la validation des orientations stratégiques. Cette approche permet d'assurer une prise de décision éclairée, fondée sur une expertise diversifiée, tout en garantissant un processus transparent et rigoureux.

La responsabilité générale du suivi de la mise en œuvre du Cadre d'intervention est confiée à la direction générale de la MRC. Celle-ci agit comme pivot de coordination et veille à ce que les actions prévues progressent conformément aux objectifs établis. Elle s'appuie sur la collaboration des directions de services concernés, qui contribuent à la planification, au suivi, à la gestion des projets et à l'accompagnement des partenaires du milieu.

Sur le plan opérationnel, une équipe composée de huit membres du personnel est mobilisée afin d'assurer l'avancement concret des initiatives. Ces ressources jouent un rôle clé dans la mise en œuvre des projets, la collaboration avec les organismes et municipalités, la gestion quotidienne des interventions et la cohérence des actions sur le terrain. Cette organisation interne permet de maintenir une synergie efficace entre les services, les comités et le Conseil.

La MRC applique enfin son code d'éthique et de déontologie ainsi que les règles de gouvernance en vigueur afin de prévenir les conflits d'intérêts et garantir l'intégrité de ses processus décisionnels. Toutes les décisions liées au Cadre d'intervention sont prises dans le respect des principes de transparence, d'équité et de saine gestion, assurant ainsi la confiance du milieu et la légitimité des interventions réalisées.

## Mécanisme de reddition de compte à la population

La MRC de La Vallée-de-la-Gatineau s'engage à assurer une reddition de comptes transparente, accessible et régulière auprès de la population afin de

rendre compte de l'état d'avancement du Cadre d'intervention. Chaque année, un rapport officiel sera produit et présenté publiquement. Ce rapport mettra en lumière les réalisations significatives de l'année, l'évolution des projets en cours ainsi que les résultats obtenus en fonction des priorités, cibles et indicateurs établis dans le cadre d'intervention.

Ce document fera également état de l'utilisation des sommes investies, des partenariats mobilisés, des retombées pour les milieux de vie et des actions prioritaires prévues pour l'année suivante. Il permettra ainsi à la population, aux partenaires et aux municipalités locales de suivre de manière cohérente l'impact concret des initiatives réalisées sur l'ensemble du territoire.

Le rapport annuel sera diffusé sur le site web de la MRC et relayé par ses différents canaux de communication, notamment les infolettres, publications officielles, médias locaux et séances du Conseil. En adoptant une démarche de communication ouverte et continue, la MRC vise à renforcer la participation citoyenne, à soutenir la mobilisation du milieu et à promouvoir une compréhension commune des efforts déployés pour améliorer la vitalité du territoire.

## Annexe 1 – Modalités détaillées d'appui aux projets du volet 3 – Vitalisation

### **Demandeurs admissibles**

Les organismes suivants sont admissibles à recevoir une subvention :

- Une municipalité locale ;
- Un autre organisme municipal ;
- Une communauté autochtone ;
- Un organisme à but non lucratif (OBNL) ;
- Une coopérative.

Les entreprises à but lucratif ne sont pas admissibles au financement provenant du volet 3 - Vitalisation.

Tous les demandeurs admissibles doivent résider et exercer leurs activités au Québec.

### **Demandeurs non admissibles**

- Les ministères, les organismes, les sociétés d'État et leurs filiales, ainsi que toute autre société ou entreprise contrôlée directement ou indirectement par un gouvernement (provincial ou fédéral) ;
- Les établissements de santé visés à l'article 79 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) ;
  - Les centres locaux de services communautaires ;
  - Les centres hospitaliers ;
  - Les centres de protection de l'enfance et de la jeunesse ;
  - Les centres d'hébergement et de soins de longue durée ;
  - Les centres de réadaptation ;
- Les fondations d'hôpitaux et les coopératives de santé ;
- Les établissements d'enseignement, incluant les écoles, les centres de services scolaires, les cégeps et les universités ainsi que leurs organismes associés ;
- Les organismes sans but lucratif suivants, dont aucune action ne s'apparente à l'action communautaire, comme :
  - Les fondations ;
  - Les ordres professionnels et les organisations syndicales ou politiques ;
  - Les organismes à vocation religieuse ;

- Les organismes créés par une instance publique pour répondre à des intérêts d'administration publique ;
- Les demandeurs qui, au cours des deux années précédant la demande de subvention, ont omis de respecter leurs obligations après avoir été dûment mis en demeure de le faire en lien avec l'octroi d'une aide financière antérieure par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);
- Les demandeurs qui sont placés sous la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (L.R.C. [1985], chapitre C-36) ou de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (L.R.C. [1985], chapitre B-3).

### **Projets admissibles**

Pour être admissibles, les projets doivent :

- Contribuer à l'atteinte des objectifs du volet 3 – Vitalisation et des priorités définies dans le cadre d'intervention de la MRC ;
- Être conformes aux lois et règlements, particulièrement à toute disposition établissant les compétences municipales ;
- Se réaliser sur le territoire de la MRC Vallée-de-la-Gatineau ;

Il n'est pas essentiel qu'un projet se réalisant dans une municipalité Q4 ait des retombées sur une municipalité Q5. Néanmoins, considérant que les municipalités Q5 font face à de plus grands défis de vitalisation, le résultat recherché par le volet 3 est d'améliorer plus spécifiquement la vitalisation de ces territoires. Les MRC devraient s'assurer que des projets y sont réalisés.

### **Projets non admissibles**

Les projets suivants ne sont pas admissibles :

- Les projets qui ne concourent pas à l'atteinte des objectifs du volet 3 – Vitalisation du FRR ni aux priorités d'intervention décrites dans le cadre d'intervention de la MRC ;
- Les projets dans le domaine de la restauration ;
- Les projets dans le domaine du commerce de détail, à l'exception d'un projet d'un commerce de proximité qui n'est pas admissible au volet Commerces de proximité du FRR ;
- Les projets liés aux lieux de culte, sauf s'ils concernent une vocation autre que religieuse ;
- Les projets visant à assurer le fonctionnement courant de l'organisme

demandeur ;

- Les dépenses de décontamination, de construction, de rénovation ou de conversion d'unités d'habitation.

### **Calcul de la subvention**

Lors du montage financier du projet, la contribution du demandeur aux dépenses admissibles doit être financière.

Exceptionnellement, lorsqu'il est démontré qu'une contribution financière ne peut être fournie par un demandeur œuvrant dans le domaine communautaire, soit lorsqu'il y a absence de revenus autonomes, la contribution en nature peut être considérée dans les dépenses admissibles. Celles-ci doivent alors être comptabilisées et appuyées par des pièces justificatives. Le bénévolat et les ressources n'ayant pas de valeur marchande ne peuvent pas être comptabilisés dans les contributions du demandeur.

Toute contribution du FRR volet 3 à un projet est considérée comme une contribution gouvernementale.

Le calcul du cumul des aides financières directes ou indirectes reçues des ministères, organismes et sociétés d'État des gouvernements du Québec et du Canada, incluant les crédits d'impôt, ainsi que des entités municipales qui ne sont pas directement bénéficiaires du programme, ne doit pas dépasser les taux suivants :

- Dépenses de la MRC pour élaborer et mettre en œuvre le cadre d'intervention : 100% des dépenses admissibles ;
- Projets des demandeurs : 90 % des dépenses admissibles.

Aux fins des règles de calcul du taux de cumul des aides financières publiques, le terme « entités municipales » réfère aux organismes municipaux compris à l'article 5 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1).

Aux fins des règles de calcul du taux de cumul, toutes les formes d'aide financière accordées par un organisme public doivent être calculées à 100 % de leur valeur, qu'elles soient remboursables ou non.

## Résumé des modalités Volet 3 – Vitalisation

| Modalité                                     | Dépenses de la MRC           | Soutien aux projets municipalité Q3                    | Soutien aux projets municipalité Q4 et Q5              |
|----------------------------------------------|------------------------------|--------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|
| <b>Maximum d'aide financière</b>             | Aucun maximum                | 250 000 \$ par projet pour la durée de l'entente       | 250 000 \$ par projet pour la durée de l'entente       |
| <b>Taux maximum de subvention</b>            | 100 % des dépenses de la MRC | 80 % des dépenses pour tous les organismes admissibles | 90 % des dépenses pour tous les organismes admissibles |
| <b>Règles de cumul des aides financières</b> | 100 % des dépenses de la MRC | 90 % des dépenses pour tous les organismes admissibles | 90 % des dépenses pour tous les organismes admissibles |
| <b>Contribution du bénéficiaire</b>          | -                            | Contribution financière uniquement, sauf exception     | Contribution financière uniquement, sauf exception     |